

## Conseil municipal du 23 juin 2016

**Personnes présentes** : Daniel BELIN, Nicole COUSIN, Cécile DIAS, François FUCHET, Sébastien GOGNIAT, Georges LACOUR, Jean-Luc LESAVRE, Valérie PASQUAL, Jacky PERRET, Philippe WATTEAU.

**Personnes excusées** :

Laurent NIGAUD, procuration de vote à : Jean-Luc LESAVRE

Brigitte DUBOIS, procuration de vote à Valérie PASCUAL

Michaël CONCHON , procuration de vote à Sébastien GOGNIAT

Eric JURY, procuration de vote à Jacky PERRET

**Absent** : Raymond MONTAGNE.

**Secrétaire de séance**: Nicole COUSIN

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Juin 2016
- 2) Demande de subvention au titre du Fonds de soutien aux entreprises du BTP
- 3) Attribution des subventions communales
- 4)-Urbanisme
- 5)-Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2016

Le compte-rendu n'étant pas rédigé ni diffusé, il sera approuvé lors du prochain conseil.

2) Demande de subvention au titre du fonds de soutien aux entreprises du BTP.

Le Conseil Régional va mettre en place un fond de soutien en faveur des entreprises du BTP soit 10 000 000 d'euros environ. Les dossiers susceptibles d'être retenus doivent émaner des communes de moins de 2 000 habitants, débiter le 31 décembre 2016 au plus tard et concerner tout équipement public ou aménagement d'espaces publics.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds pour la construction de l'école élémentaire inscrite dans la tranche conditionnelle du projet de restructuration du

pôle scolaire. Le dossier doit être déposé avant la date de commencement des travaux soit le 11 juillet 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les présents et représentés le conseil municipal :

**réaffirme** son approbation du projet de construction d'une nouvelle école élémentaire,

**autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous et notamment auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté au titre du fonds de soutien en faveur du BTP, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet aux démarches de subventions

#### PLAN DE FINANCEMENT :

- TOTAL des dépenses : 508 000 € HT
- SUBVENTIONS sollicitées :
  - Etat (DETR 2016) : 150 000 € 29,53 %
  - Conseil départemental Saône et Loire (appel à projet 2016) : 18 250 € 3,59%
  - Région Bourgogne-Franche-Comté : 100 000 € 19,69%
- AUTOFINANCEMENT commune de Saint Firmin : 239 750 € 47,19%

#### 3) Attribution des subventions communales

La décision modificative budgétaire n°2 ci-dessous est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire verse à la commune la somme de 5 310,46 euros (don personnel) prise sur ses indemnités de fonction. En contrepartie, la commune verse aux associations les subventions suivantes :

- 500 € à Creusot cyclisme pour l'organisation de la course du 29 mai 2016
- 770 € à l'association la Tablee des Ecoles
- 450 € au Rugby Club
- 600 € à l'association le Sou des Ecoles
- 1 240 € au comité des fêtes réparti de la façon suivante :
  - 500 € pour la fête des Gouères
  - 500 € pour l'anniversaire du comité (60 ans)
  - 240 € pour le fleurissement

-300 € pour l'association Les Bandalous

Soit un Total : 3 860 Euros à ce jour.

Le reliquat (5 310,46 € - 3 860 €) fera l'objet d'un encaissement (recettes) et de versements aux associations (dépenses) ultérieurement, en fonction des demandes et de l'analyse de celles-ci par le conseil municipal.

#### 4) Urbanisme

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

Jean-Michel LESAVRE : Pose de panneaux photovoltaïques

Philippe LUGEZ : abri de jardin

Cyrille BENAIS : Pose de panneaux photovoltaïques

Dépôt de permis de construire :

Christophe MARGUERON pour hangar à matériel

Pas de de dépôt de certificat d'urbanisme.

#### 5) Questions diverses

-Autorisation d'encaisser un chèque de 927.02 euros de GROUPAMA pour changement de la carte électronique de la porte automatique de la mairie.

- Réception des travaux garderie-maternelle

- Autorisation est donnée à M. Gilles CHANLON de récupérer les tuiles de la cantine prochainement démolie.

- Mme Florence JOLY va remplacer à la rentrée de septembre Mme Christelle MALTAVERNE, professeur des écoles suite à sa mutation à Saint Sernin du Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.